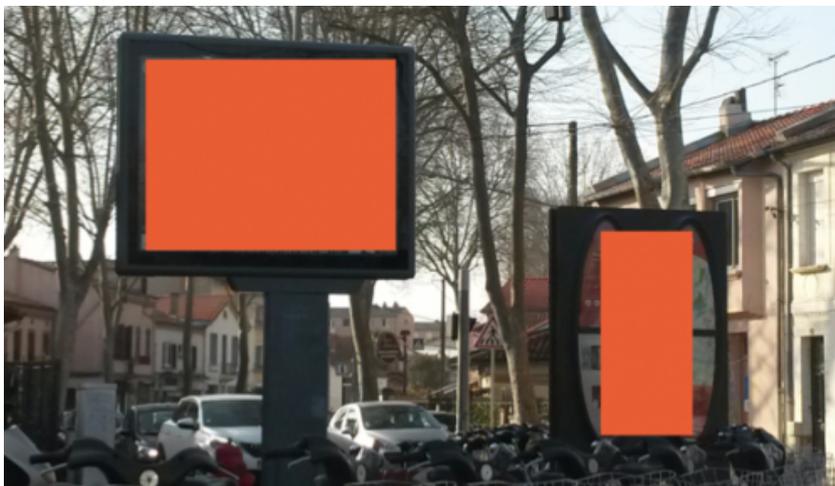


Communiqué de presse

Contacts Paysages de France : 06 21 33 90 68 (local) 06 82 76 55 84 (national)

Toulouse-Métropole : jusqu'à quand un projet de règlement aussi aberrant ?



Le cabinet d'études chargé du projet propose d'autoriser des centaines de panneaux publicitaires lumineux de grand format, dits de 8 m² (« standard » des afficheurs), quasiment partout sur les trottoirs de la métropole.

Pour économiser l'énergie ? Pour que les citoyens compensent ce gaspillage en s'éclairant à la bougie ? Pour améliorer le cadre de vie des habitants ? Ou pour servir le lobby des afficheurs ?

L'association Paysages de France a déjà pointé du doigt les aberrations d'un projet dont l'objectif pourtant affiché est notamment la « lutte contre la pollution visuelle ». La dernière réunion organisée dans le cadre de la mise en place du futur règlement de publicité de Toulouse Métropole (RLPi) n'a rien apporté de neuf, bien au contraire.

Limiter la consommation énergétique en installant des centaines de panneaux lumineux !

L'un des objectifs avoués du projet de RLPi présenté par Toulouse Métropole est de réduire la consommation énergétique. Un comble lorsqu'on sait que ce même projet propose d'autoriser massivement et notamment sur le domaine public des panneaux non seulement énormes, mais éclairés et motorisés, voire de véritables écrans de télévision. Autrement dit c'est la collectivité elle-même qui donnerait le mauvais exemple.

Or tout ce qu'a trouvé à dire l'une des personnes chargées de défendre contre vents et marées ce projet, c'est que ces panneaux n'étaient pas éclairés...durant la journée !

Encore convient-il de préciser que, si par malheur le projet ne devait pas être amendé, les panneaux numériques (auquel il fait actuellement la part belle), resteraient quant à eux éclairés dans la journée...

Des mesures cache-misère en lieu et place des solutions à apporter

Le comble est que les présentateurs du projet ne semblent même pas avoir encore pris conscience de ce que pouvait avoir d'« atroce » (Michel Serres) la présence d'un panneau publicitaire dans le paysage. C'est ainsi que, en bons élèves des pollueurs ou en parfaits "innocents", ils ont montré la photographie de deux énormes panneaux et présenté comme un moyen de « lutter contre la pollution visuelle » le fait de les caréner et de les doter d'un "monopied" !

Qu'est-ce sinon une technique grossière visant à évacuer le problème de fond et à laisser de côté les vraies solutions (et elles existent !) au profit de détails totalement secondaires voire dérisoires ? Qu'est-ce sinon se moquer du monde et, en l'occurrence, des habitants de la Métropole ?

Une "machine" à aggraver les inégalités !

Quant au scandale consistant à créer de l'inégalité entre administrés, il n'a toujours pas été question d'y mettre un terme. Car au lieu de faire en sorte que tous les citoyens d'une même agglomération bénéficient du même niveau de protection de leur cadre de vie, le projet de RLPi se propose ni plus ni moins d'aggraver les inégalités ! Malheur donc, par exemple, à celles et ceux qui habitent dans les zones 5, 6 et 7 car ils sont des citoyens de seconde zone !

Balma : la zone !

Les habitants de Balma ne sont pas mieux lotis : s'ils se renseignent, ils découvriront que, dans certaines zones résidentielles de leur commune, on veut leur appliquer le même type d'affichage publicitaire que dans des zones commerciales comme Gramont (panneaux déroulants de 8m² scellés au sol tous les 40m sur une unité foncière continue, publicité murale de 8m², publicité numérique de 8m²). Une situation que les élus ne semblent avoir découverte que lors de la réunion publique du 28 mars dernier.

L'association Paysages de France attire d'ailleurs l'attention des élus sur le fait que, dans l'état actuel du projet, cette situation tout à fait anormale existe très probablement dans d'autres communes de Toulouse Métropole. Il faut donc que les élus analysent dans le détail le zonage réalisé sur leurs communes respectives.

Conforter « l'abomination » des zones commerciales au lieu de les réhabiliter et de les "verdir" !

Autre aberration qui témoigne d'une absence totale de réflexion sur les enjeux environnementaux : plutôt que de réhabiliter ces lieux dévastés et de les "verdir" ne serait-ce qu'un peu, le projet propose de conforter « l'abomination » (Michel Serres) qui caractérise si souvent ce genre de "zones".

Là encore, c'est faire très exactement l'inverse de ce qu'il convient de faire.

- **Face à cette situation, il est temps que les élus reprennent la main, mettent en cohérence le projet avec les objectifs annoncés, défendent l'image de leur cité ainsi que la qualité du cadre de vie de et de l'environnement de leurs administrés.**
- **À défaut, l'abandon du projet par les élus aux seules mains du bureau d'études auquel Toulouse-Métropole a confié l'élaboration du projet serait considéré comme un aveu d'impuissance. Les conséquences de cet aveu de faiblesse aliéneraient la région Occitanie- Pyrénées-Méditerranée aux appétits insatiables des professionnels de la publicité. Les élus ne sont-ils pas les garants de l'intérêt général dans leur action quotidienne ?**